



DISTRICT DU TARN DE FOOTBALL

Procès-Verbal N° 3 du Comité Directeur du 8 Octobre 2019

ELUS PRESENTS :

M. Raphaël CARRUS, Président

Mmes Chantal DELOGE, Sylvie MADEC, Nadège MAIGNAN, MM. Frédéric ANTONIO, Abdelmalek BOUREGBA, Claude CABANES, Stéphane DELPRAT, Didier GINHAC, Joël GRIS, Philippe GLORIES, Serge JEGAT, Patrick MARTINEZ, Bernard MOMMEJA, Michel UNGRIA.

ELUS EXCUSES :

Mme Magalie MICHEL DE ROISSY, MM. Yves CAZAUX, Hervé CLEENEWERCK, Aboubacar SOUFIANI

ASSISTENT A LA REUNION :

Mme Fernanda ALVERNHE (Assistante Administrative), Mr. Madjide AMER-SAÏD (CT PPF), Mr. Olivier DURIGON (CT DAP)

Les procès-verbaux des Comités Directeurs et Commissions parus jusqu'à ce jour sur notre site internet sont validés par le Comité Directeur

1. Présentation du Plan d'Actions Techniques de la saison 2019-2020

Le Président donne la parole à Messieurs Patrick MARTINEZ, Président de la Commission des Pratiques, Madjide AMER-SAÏD (CTD PPF) et Olivier DURIGON (CTD DAP) pour une présentation conjointe du Plan d'Actions Techniques de la saison 2019-2020.

Cette présentation est faite en mettant l'accent sur les principales nouveautés :

⇒ Dans le domaine de la formation des éducateurs :

- De nouveaux Membres rejoignent l'Equipe Technique Départementale
- La gestion administrative et financière est désormais effectuée par la LFO
- Le financement est réalisé grâce aux bons « Horizon Bleu » et via le District (Statut des Educateurs)

- De nouveaux modules sont introduits :
 - Futsal
 - Gardiens de But
 - CFF1 complet pour les catégories U9/U11 sur une semaine avec certification
 - Mise en place d'une réunion technique avec les éducateurs de D1 et D2
 - Relance de la formation « Responsables Ecoles de Football »
 - Formation PSC1 (Convention FFSSU).

⇒ **Dans le Domaine du Plan de Performance Fédéral**

- Pôle Espoirs pour la catégorie U13
- Sélections Régionales U14F et U15F
- Sélections Régionales U14, U15 Elite, U15 Avenir, U16
- Académie Gardiens de But U14 et U15 Filles et Garçons
- Il est également fait état de la nécessité d'ouvrir une section Lycée à vocation départementale.

⇒ **Dans le Domaine du Développement des Pratiques**

- Mise en place de critères et Plateaux « Découverte »
- Généralisation du Carton Vert à l'ensemble des catégories U13 à U19 Filles et Garçons
- Journées promotionnelles Foot Féminin (Journée « Halloween »)
- Mise en place d'un Championnat U15F constitué de 6 équipes à VIII
- Mise en place de critères U13F avec la Haute-Garonne
- Rencontres U7F à U11F au niveau départemental
- Structuration des clubs :
 - Référents Techniques District pour les clubs ruraux et/ou à petit effectif.

⇒ **Action particulière**

- Mise en place d'un Tournoi E-Foot.

Le DTF étant le seul District de la LFO à avoir mis en place cette action, le vainqueur sera automatiquement qualifié pour la finale nationale.

Chaque club inscrit sera représenté par un/une licencié/e pour le Tournoi Départemental qui aura lieu le vendredi 29 novembre 2019.

2. Informations

2.1 Informations du Président

⇒ Services Civiques :

- Mme MOUSSAOUI Hémène et Mr FAJR Jawad ont débuté leur Service Civique au sein du DTF
- Mr FAJR Jawad travaillera sur le PEF, la communication et l'évènementiel et ayant comme tuteur Mr BASTIAN Benjamin.
- Mme MOUSSAOUI Hémène travaillera sur la féminisation et ayant comme tuteur Mr DURIGON Olivier.
- Un troisième candidat est recherché.

⇒ La Convention de mise à disposition des deux techniciens à la LFO a été signée

⇒ Quatre bénévoles Tarnais, Mesdames Laurence HARDY (LACROUZETTE FC), Marine SANDLER (VALDERIES US) et Messieurs Stéphan ROQUES (CAGNAC ET.S), Jean Claude NOURET (US CUQ TOULZA), ont été choisis pour passer un week-end à Clairefontaine les 5 et 6 octobre 2019.

⇒ Le Président a été interrogé suite à un litige opposant deux clubs concernant leurs sections féminines. Des articles sur ce sujet sont parus dans la presse.

2.2 Informations de la Secrétaire Générale

⇒ Nomination de l'Animatrice de la Section « Féminines » de la Commission des Pratiques. Mme Sylvie MADEC est proposée.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des Membres présents du Comité Directeur.

⇒ Candidature à la Section « Féminines » de la Commission des Pratiques de Mr Victor AZEVEDO

Cette candidature est approuvée à l'unanimité des Membres présents du Comité Directeur.

⇒ Point sur les licenciés au 8 octobre 2019 :

Une baisse générale est constatée dans toutes les catégories, cette baisse est peut être imputable à la demande de renouvellement des certificats médicaux et/ou à un retard de la LFO dans la validation des licences.

⇒ Lieu de l'AG d'Hiver

- Un club a été sollicité mais n'a pas encore donné sa réponse.

2.3 Informations de la Commission Statuts et Règlements

⇒ Mr Bernard MOMMEJA Présente la liste des Ententes pour la saison 2019-2020. Cette liste doit désormais être validée par le Comité Directeur.

La liste des Ententes pour la saison 2019/2020 est validée à l'unanimité des Membres présents du Comité Directeur.

2.4 Informations de la Commission des Pratiques Jeunes et FA

⇒ Contrôles sur les plateaux et critères U7/U9/U11/U13

- Les Membres du Comité Directeur et des Commissions seront sollicités pour effectuer ces contrôles après les vacances de Toussaint.

2.5 Informations de la Commission des Pratiques Féminines

⇒ Coupe de France Féminines : ¼ Finales phase régionale, prévue le 06 octobre 2019 :

- La rencontre ALBI US contre TOULOUSE METROPOLE FC n'a pas eu lieu suite au forfait du club d'ALBI US.

3. Décisions

3.1 Décisions présentées par la Commission Statuts et Règlements

⇒ Double sur-classement des U16F pour jouer en Seniors F

A la majorité (13 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS), les Membres du Comité Directeur se prononcent CONTRE l'autorisation de pratique U16F en Seniors Féminines.

⇒ Modification des Règlements Généraux du DTF

- Bernard MOMMEJA, Président de la Commission Statuts et Règlements, présente les modifications des Règlements Généraux du DTF qui seront soumis à l'approbation des clubs lors de la prochaine AG d'hiver.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité des Membres présents du Comité Directeur.

⇒ Modification des Statuts du DTF

- Bernard MOMMEJA, Président de la Commission Statuts et Règlements, présente une modification d'un article des statuts du DTF qui porte sur le mode d'élection des représentants des clubs de District lors des Assemblées Générales de la LFO. Cette modification est rendue nécessaire suite au vote intervenu lors de l'AG d'été de la LFO du 29 Juin 2019 à Millau.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité des Membres présents du Comité Directeur.

3.2 Décisions présentées par le Trésorier Général

⇒ Dates d'application des amendes pour défaut de licence des U13 à U7 : **1^{er} Décembre 2019**

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Membres présents du Comité Directeur.

4. Questions Diverses

⇒ Mme Chantal DELOGE Présente le bilan financier provisoire des Finales de Juin 2019

⇒ Mme Sylvie MADEC présente un devis pour l'animation « Halloween » du 26 octobre 2019. Le Président demande qu'il soit présenté la fiche action concernant cette animation.

⇒ Mr Stéphane DELPRAT indique qu'une réunion du Groupe de Travail « Séminaire élus/salariés » aura lieu le mardi 15 octobre 2019.

⇒ Mr Bernard MOMMEJA annonce qu'une formation de Présidents de Clubs aura lieu le mercredi 16 octobre.

⇒ Mr Serge JEGAT fait état d'une modification nécessaire de l'Annexe 5 des RG : « **Réclamations** d'avant match » à remplacer par « **Réserves** d'avant match ».

⇒ Mr Philippe GLORIES fait état de sa crainte que peu de salles soient homologuées pour les compétitions FUTSAL.

⇒ Mme Sylvie MADEC représentera le DTF lors de la clôture du deuxième Salon Activ & Vous, organisé à Aussillon par le CDOS le 12 octobre 2019.

⇒ Le Président, informé de la cessation de l'activité du Docteur Jean-Daniel BOYER qui prend sa retraite, le remercie pour les services rendus au Football Tarnais.

Les sujets étant épuisés, le Président lève la séance.

La Secrétaire Générale

Le Président

Chantal DELOGE

Raphaël CARRUS

PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES REGLEMENTS DU DISTRICT DU TARN DE FOOTBALL – AG HIVER 2019

1. SYNTHESE

Articles 1, 1 bis et 2 : Organisation des Championnats Seniors Masculins

Suppression des points de règlement spécifiques à la saison 2018-2019.

Article 7 : Championnat Féminin

Mise en conformité des modalités d'accèsion au niveau Régional R2 avec le Règlement des Championnats Seniors Féminines de la LFO (Réintroduction d'une phase de play-offs)

Article 57 : Statut des Jeunes.

Mise en conformité avec le Règlement des Championnats Seniors Masculins de la LFO.

2. DETAIL DES MODIFICATIONS

<u>Ancien Texte</u>	<u>Nouveau Texte</u>
<p><u>ARTICLE 1 – CHAMPIONNAT SENIORS</u></p> <p>1/ Le District du Tarn de Football organise les championnats de D1, D2, D3 et D4.</p> <p>2/ Composition des poules :</p> <p><u>Saison 2018-2019</u></p> <p>D1 - 2 poules de 8 équipes D2 - 2 poules de 12 équipes D3 - 4 poules de 10 équipes D4 - Il y aura X poules de N équipes en fonction des engagements.</p>	<p><u>ARTICLE 1 – CHAMPIONNAT SENIORS</u></p> <p>1/ Le District du Tarn de Football organise les championnats de D1, D2, D3 et D4.</p> <p>2/ Composition des poules :</p> <p><u>Saison 2018-2019</u></p> <p>D1 - 2 poules de 8 équipes D2 - 2 poules de 12 équipes D3 - 4 poules de 10 équipes D4 - Il y aura X poules de N équipes en fonction des engagements.</p>

Ancien Texte	Nouveau Texte
<p><u>Saison 2019-2020</u></p> <p>D1 - 1 poule de 14 équipes D2 - 2 poules de 12 équipes D3 - 4 poules de 10 équipes D4 - Il y aura X poules de N équipes en fonction des engagements.</p> <p><u>Saison 2020-2021 et suivantes</u></p> <p>D1 - 1 poule de 12 équipes D2 - 2 poules de 12 équipes D3 - 4 poules de 10 équipes D4 - Il y aura X poules de N équipes en fonction des engagements.</p>	<p><u>Saison 2019-2020</u></p> <p>D1 - 1 poule de 14 équipes D2 - 2 poules de 12 équipes D3 - 4 poules de 10 équipes D4 - Il y aura X poules de N équipes en fonction des engagements.</p> <p><u>Saison 2020-2021 et suivantes</u></p> <p>D1 - 1 poule de 12 équipes D2 - 2 poules de 12 équipes D3 - 4 poules de 10 équipes D4 - Il y aura X poules de N équipes en fonction des engagements.</p>
<p>ARTICLE 1bis – ORGANISATION DU CHAMPIONNAT D1 POUR LA SAISON 2018-2019</p>	<p>ARTICLE 1bis – ORGANISATION DU CHAMPIONNAT D1 POUR LA SAISON 2018-2019</p> <p>Suppression de cet article qui était spécifique à la saison 2018-2019</p>
<p><u>ARTICLE 2 – MONTEES – DESCENTES</u></p> <p>1/ Les deux divisions supérieures ne peuvent compter que 12 équipes par poule, exception faite des saisons 2018-2019 (D1 constituée de 2 poules de 8 équipes) et 2019-2020 (D1 constituée d'une poule unique de 14 clubs)</p> <p>Dans les autres divisions, les poules seront maintenues à 10 équipes. Toute dérogation à la composition d'une poule pour une saison sera prise par le Comité Directeur en fonction des impératifs du moment.</p> <p>Les montées et descentes indiquées ci-après sont calculées dans l'hypothèse d'une seule montée de D1 en R3 et de l'absence de descentes de R3 en D1. Dans l'hypothèse où deux équipes monteraient de D1 en R3, il y aura une descente en moins dans chaque division.</p>	<p><u>ARTICLE 2 – MONTEES – DESCENTES</u></p> <p>1/ Les deux divisions supérieures ne peuvent compter que 12 équipes par poule. Par dérogation pour la saison 2019-2020, la D1 est constituée d'une Poule unique de 14 équipes.</p> <p>Dans les autres divisions, les poules seront maintenues à 10 équipes. Toute dérogation à la composition d'une poule pour une saison sera prise par le Comité Directeur en fonction des impératifs du moment.</p> <p>Les montées et descentes indiquées ci-après sont calculées dans l'hypothèse d'une seule montée de D1 en R3 et de l'absence de descentes de R3 en D1. Dans l'hypothèse où deux équipes monteraient de D1 en R3, il y aura une descente en moins dans chaque division.</p>

Ancien Texte	Nouveau Texte
<p><i>Il y aura autant de descentes supplémentaires dans chaque division qu'il y aura de descentes de Ligue.</i></p> <p>A l'issue de la saison 2018-2019</p> <p>D1 : 1 montée Le premier monte en R3 Les quatre derniers de la Poule « Maintien » descendent en D2.</p> <p>D2 : 3 montées maximum Le premier de chaque poule ainsi que le meilleur second montent en D1 Les trois derniers de chaque poule descendent en D3</p> <p>D3 : 5 montées maximum Le premier de chaque poule ainsi que le meilleur second montent en D2 Les deux derniers de chaque poule descendent en D4</p> <p>D4 : 7 montées maximum Les deux premiers de chaque poule ainsi que le meilleur troisième montent en D3</p> <p>Il y aura autant de descentes supplémentaires dans chaque division qu'il y aura de descentes de Ligue.</p>	<p><i>Il y aura autant de descentes supplémentaires dans chaque division qu'il y aura de descentes de Ligue.</i></p> <p>A l'issue de la saison 2018-2019</p> <p>D1 : 1 montée Le premier monte en R3 Les quatre derniers de la Poule « Maintien » descendent en D2.</p> <p>D2 : 3 montées maximum Le premier de chaque poule ainsi que le meilleur second montent en D1 Les trois derniers de chaque poule descendent en D3</p> <p>D3 : 5 montées maximum Le premier de chaque poule ainsi que le meilleur second montent en D2 Les deux derniers de chaque poule descendent en D4</p> <p>D4 : 7 montées maximum Les deux premiers de chaque poule ainsi que le meilleur troisième montent en D3</p> <p>Il y aura autant de descentes supplémentaires dans chaque division qu'il y aura de descentes de Ligue.</p>
<p><i>A l'issue de la saison 2019-2020</i></p> <p>D1 : 1 montée Le premier monte en R3 Les quatre derniers descendent en D2.</p> <p>D2 : 3 montées maximum Le premier de chaque poule ainsi que le meilleur second montent en D1 Les trois derniers de chaque poule descendent en D3</p> <p>D3 : 5 montées maximum Le premier de chaque poule ainsi que le meilleur second montent en D2</p>	<p><i>A l'issue de la saison 2019-2020</i></p> <p>D1 : 1 montée Le premier monte en R3 Les quatre derniers descendent en D2.</p> <p>D2 : 3 montées maximum Le premier de chaque poule ainsi que le meilleur second montent en D1 Les trois derniers de chaque poule descendent en D3</p> <p>D3 : 5 montées maximum Le premier de chaque poule ainsi que le meilleur second montent en D2</p>

<u>Ancien Texte</u>	<u>Nouveau Texte</u>
<p><i>Les derniers de chaque poule ainsi que les trois moins bons neuvièmes descendent en D4</i></p> <p>D4 : 6 montées maximum Les deux premiers de chaque poule montent en D3</p> <p><i>A compter de la saison 2020-2021</i></p> <p>D1 : 1 montée Le premier monte en R3 Les deux derniers descendent en D2.</p> <p>D2 : 3 montées maximum Le premier de chaque poule ainsi que le meilleur second montent en D1 Les deux derniers de chaque poule descendent en D3</p> <p>D3 : 5 montées maximum Le premier de chaque poule ainsi que le meilleur second montent en D2 <i>Les derniers de chaque poule ainsi que le moins bon neuvième descendent en D4</i></p> <p>D4 : 6 montées maximum Les deux premiers de chaque poule montent en D3</p>	<p><i>Les derniers de chaque poule ainsi que les trois moins bons neuvièmes descendent en D4</i></p> <p>D4 : 6 montées maximum Les deux premiers de chaque poule montent en D3</p> <p><i>A compter de la saison 2020-2021</i></p> <p>D1 : 1 montée Le premier monte en R3 Les deux derniers descendent en D2.</p> <p>D2 : 3 montées maximum Le premier de chaque poule ainsi que le meilleur second montent en D1 Les deux derniers de chaque poule descendent en D3</p> <p>D3 : 5 montées maximum Le premier de chaque poule ainsi que le meilleur second montent en D2 <i>Les derniers de chaque poule ainsi que le moins bon neuvième descendent en D4</i></p> <p>D4 : 6 montées maximum Les deux premiers de chaque poule montent en D3</p>
<p><u>ARTICLE 7 – CHAMPIONNAT FEMININ</u></p> <p>b/ Montées en Ligue</p> <p>A l'issue de la saison, l'équipe ayant terminé première du Championnat Féminin D1 est proposée à la LFO pour accéder au niveau régional R2.</p> <p>La Commission Régionale de Gestion des Compétitions établira le classement en fonction des critères énumérés ci-dessous :</p>	<p><u>ARTICLE 7 – CHAMPIONNAT FEMININ</u></p> <p>b/ Montées en Ligue</p> <p>A l'issue de la saison, l'équipe ayant terminé première du Championnat Féminin D1 est proposée à la LFO pour participer aux play-offs d'accession au niveau régional R2.</p> <p>Pour jouer les play-offs, les équipes classées 1ère des compétitions de district ou interdistrict devront avoir participé :</p>

<u>Ancien Texte</u>	<u>Nouveau Texte</u>
<p>- classement des équipes de chaque district, en fonction :</p> <ol style="list-style-type: none"> du quotient, points/nombre de matchs joués, en cas d'égalité, par le plus grand quotient, nombre de buts marqués/ nombre de matchs joués en cas de nouvelle égalité par le plus petit quotient, nombre de buts encaissés/nombre de matchs joués. en cas de nouvelle égalité le club ayant le plus grand nombre de licenciées féminines toutes catégories au 31 mai de la saison en cours. <p>La LFO - SECTEUR MP établira un classement des meilleurs seconds des championnats des Districts, ces derniers ne pourront accéder qu'une fois que les premiers de ces mêmes championnats auront accédé au niveau Régional R2.</p>	<p>- aux 2 phases des championnats, sachant que c'est le classement de la 2ème phase qui sera pris en compte pour la qualification,</p> <p>- à une compétition à 11 avec minimum 6 équipes.</p> <p>La Commission Régionale de Gestion des Compétitions établira le classement en fonction des critères énumérés ci-dessous :</p> <p>classement des équipes de chaque district, en fonction :</p> <ol style="list-style-type: none"> du quotient, points/nombre de matchs joués, en cas d'égalité, par le plus grand quotient, nombre de buts marqués/ nombre de matchs joués en cas de nouvelle égalité par le plus petit quotient, nombre de buts encaissés/nombre de matchs joués. en cas de nouvelle égalité le club ayant le plus grand nombre de licenciées féminines toutes catégories au 31 mai de la saison en cours. <p>La LFO - SECTEUR MP établira un classement des meilleurs seconds des championnats des Districts, ces derniers ne pourront accéder qu'une fois que les premiers de ces mêmes championnats auront accédé au niveau Régional R2.</p>
<p><u>ARTICLE 57 – STATUT DES JEUNES</u></p> <p>I/ Obligations :</p> <p>En ce qui concerne les équipes évoluant en LFO, niveaux R1, R2 et R3, il sera fait application de l'article 9 du Règlement des Championnats de la LFO.</p>	<p><u>ARTICLE 57 – STATUT DES JEUNES</u></p> <p>I/ Obligations :</p> <p>En ce qui concerne les équipes évoluant en LFO, niveaux R1, R2 et R3, il sera fait application de l'article 4 – Obligations – alinéa 4.1 « Engagements » du Règlement des Championnats Seniors Masculins de la LFO.</p>
<p><u>ARTICLE 57 – STATUT DES JEUNES</u></p>	<p><u>ARTICLE 57 – STATUT DES JEUNES</u></p>

<u>Ancien Texte</u>	<u>Nouveau Texte</u>
<p>III/ Dispositions Pratiques :</p> <p>Pour les clubs évoluant en Ligue, niveaux R1, R2 et R3, il sera fait application à compter de la saison 2018-2019 des sanctions prévues à l'Article 9 des Règlements des Championnats de la LFO.</p>	<p>III/ Dispositions Pratiques :</p> <p>Pour les clubs évoluant en Ligue, niveaux R1, R2 et R3, il sera fait application des sanctions prévues à l'Article 4.3.1 du Règlement des Championnats Seniors Masculins de la LFO.</p>
<p><u>ARTICLE 57 – STATUT DES JEUNES</u></p> <p>III/ Dispositions Pratiques :</p> <p>Il est également précisé qu'afin de laisser le temps aux clubs en infraction de se mettre en conformité eu égard aux obligations qui entreront en vigueur à compter de la saison 2018-2019, et conformément au RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS SENIORS DE LA LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE SAISON 2018/2019, aucune sanction ni sportive (interdiction d'accession) ni financière ne sera appliquée aux clubs en infraction durant la saison 2018-2019.</p>	<p><u>ARTICLE 57 – STATUT DES JEUNES</u></p> <p>III/ Dispositions Pratiques :</p> <p>Il est également précisé qu'afin de laisser le temps aux clubs en infraction de se mettre en conformité eu égard aux obligations qui entreront en vigueur à compter de la saison 2018-2019, et conformément au RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS SENIORS DE LA LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE SAISON 2018/2019, aucune sanction ni sportive (interdiction d'accession) ni financière ne sera appliquée aux clubs en infraction durant la saison 2018-2019.</p>

PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DU DISTRICT DU TARN DE FOOTBALL – AG HIVER 2019

1. SYNTHESE

Mise en conformité du mode d'élection des délégués représentant les clubs de District lors des Assemblées Générales de la LFO, suite au vote survenu lors de l'AG de la LFO du 29 Juin 2019 à Millau.

2. DETAIL DES MODIFICATIONS

<u>Ancien Texte</u>	<u>Nouveau Texte</u>
<p>12.5.6 Dispositions spécifiques à l'élection de la délégation des représentants des Clubs de District à l'assemblée générale de la Ligue</p> <p>Le système en vigueur pour déterminer les délégués et les suppléants est celui du binôme tel que défini ci-après</p> <p>« Système du binôme »</p> <p>Les candidats indiquent qu'ils se présentent en binôme, l'un en tant que délégué et l'autre en tant que suppléant. L'Assemblée Générale élit le binôme, chaque suppléant étant ainsi attaché à un seul et même délégué qui l'a choisi au préalable, le nombre de voix recueillies par les candidats n'étant alors déterminant que si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir, Une fois élu, si un délégué vient à être absent, son absence sera donc palliée par le suppléant qui lui est personnellement attaché, et uniquement par lui.</p>	<p>12.5.6 Dispositions spécifiques à l'élection de la délégation des représentants des Clubs de District à l'assemblée générale de la Ligue</p> <p>REPLACER PAR :</p> <p>Le système en vigueur pour déterminer les délégués et les suppléants est celui de l'ordre d'arrivée tel que défini ci-après</p> <p>« Système de l'ordre d'arrivée »</p> <p>Les candidats n'indiquent pas s'ils se présentent en qualité de délégué ou en qualité de suppléant : dans ce cas, c'est le nombre de voix recueillies par chaque candidat qui détermine si celui-ci est délégué ou suppléant, étant entendu que les personnes recueillant le plus grand nombre de voix sont élues en tant que délégué, les suivantes étant alors élues en tant que suppléant. Une fois élu, si un délégué vient à être absent, son absence est palliée par le suppléant ayant recueilli le plus grand nombre de voix. Si deux délégués sont absents, leur absence est palliée par les deux suppléants ayant recueilli le plus grand nombre de voix, et ainsi de suite.</p>

ENTENTES JEUNES ET SENIORS

SAISON 2019-2020

INTITULE DE L'ENTENTE	CATEGORIES	CLUBS CONCERNES	STATUT
ENTENTE NAUCELLE – SAINT BENOIT	U7	<u>NAUCELLE FC</u>	16.07.2019
	U13	SAINT BENOIT RC	
ROQUECOURBE II – ST SALVY DE LA BALME	SENIORS	<u>ROQUECOURBE</u>	11.07.2019
		ST SALVY DE LA BALME	VALIDE
ENTENTE DU VAURAI	U16/U17	<u>LAVOUR FC</u>	30.07.2019
	U14/U15	AS GIROUSSENS	VALIDE
	U12/U13		
ENTENTE MARSSAC CASTELNAU LABASTIDE	U7	<u>MARSSAC RSRDT</u>	31.07.2019
	U9	CASTELNAU DE LEVIS FC	VALIDE
	U11	LABASTIDE DE LEVIS FC	
	U13		
POLE FOOT PASTEL	U14 LIGUE	<u>MARSSAC RSRDT</u>	31.07.2019
		LE SEQUESTRE LA MYGALE	VALIDE
		CASTELNAU DE LEVIS FC	
		LABASTIDE DE LEVIS FC	
THORE FC	U7 à U17	<u>THORE FC 81</u>	08.08.2019
		FC DU BOUT DU PONT DE L'ARN	VALIDE
ASPTT/PAMPEL/MIRAND	U15F – U18F	<u>ASPTT FOOTBALL DE L'ALBIGEOIS</u>	27.08.2019
		AS PAMPELONNE	VALIDE
		US MIRANDOL	
EFPA 98	U7 – U9 – U11 – U13 – U17 – U19	<u>ECOLE DE FOOT PAYS D'AGOUT 98</u>	28.08.2019
		PAYS D'AGOUT FC	VALIDE
		CAMBOUNET FC	

INTITULE DE L'ENTENTE	CATEGORIES	CLUBS CONCERNES	STATUT
CASTRES / PAYS D'AGOUT	U14 - U15 DISTRICT	<u>CASTRES USF</u> ECOLE DE FOOT PAYS D'AGOUT 98 PAYS D'AGOUT FC CAMBOUNET FC	28.08.2019 VALIDE
ENTENTE LAUREAL	SENIORS FEMININES	<u>REALMONT FC</u> LAUTREC OL	30.08.2019 VALIDE
ENTENTE GIROU SOR	U7 – U9 – U11 – U13 – U15	<u>US CUQ TOULZA</u> ASE PUylaurens	03.09.2019 VALIDE
ENTENTE FEM BRIATEXTE LAVAU	U13F – U15F – U18F	<u>AS BRIATEXTE</u> LAVAU FC	04.09.2019 VALIDE
FCN – PAMPELONNE	U15	<u>FC NAUCELLE</u> PAMPELONNE AS	06.09.2019 VALIDE
POLE FOOT PASTEL	U15 U17	<u>MARSSAC RSRDT</u> CASTELNAU DE LEVIS FC LABASTIDE DE LEVIS FC LE SEQUESTRE LA MYGALE US BRENSOLLE	10.09.2019 VALIDE
ENTENTE DU LAUTRECOIS	U7 – U9 – U11 – U13 – U15 – U17	<u>OLYMPIQUE LAUTRECOIS</u> AEPA VENES OL MONTDRAGON SAINT JULIEN	10.09.2019 VALIDE
ENTENTE VERE TESCOU	U17	<u>FC VERE GRESIGNE</u> RIVES DU TESCOU FC	20.09.2019 VALIDE
ENTENTE CEROU TESCOU VERE	U15	<u>FC VERE GRESIGNE</u> CORDES US RIVES DU TESCOU FC	10.09.2019 VALIDE
ENTENTE VERE CEROU	U7 – U9 – U11 – U13	<u>FC VERE GRESIGNE</u>	10.09.2019 VALIDE

INTITULE DE L'ENTENTE	CATEGORIES	CLUBS CONCERNES	STATUT
		CORDES US	
CASTRES SUD FOOTBALL	U14 - U15 LIGUE ET DISTRICT	<u>CASTRES USF</u> ECOLE DE FOOT PAYS D'AGOUT 98 PAYS D'AGOUT FC CAMBOUNET FC	10.09.2019 VALIDE
ENTENTE DES COTEAUX	U7 – U9 – U11 – U13 - U15	<u>FC PUYGOUZON</u> OLYMPIQUE DE SALIES AS LOMBERS AS CARLUS - ROUFFIAC	10.09.2019 VALIDE
VALENCE VALDERIES LE GARRIC	U7 – U9 – U11	<u>VALENCE OF</u> VALDERIES US LE GARRIC FC	10.09.2019 VALIDE
VALDERIES VALENCE LE GARRIC	U13	<u>VALDERIES US</u> VALENCE OF LE GARRIC FC	VALIDE
VALDERIES / VALENCE	FOOT LOISIRS	<u>VALDERIES US</u> VALENCE OF	10.09.2019 VALIDE
ENTENTE DU CERET	SENIORS	<u>FC TANUSIEN</u> MOULARES CRESPIN FC	13.09.2019 VALIDE
ENTENTE VALLEE DU VIAUR	U7 – U9 – U11 - U13	<u>AS PAMPELONNE</u> US MIRANDOL	13.09.2019 VALIDE
ENTENTE SJO/ARTHES	U13	<u>SAINT JUERY OLYMPIQUE</u> ARTHES SLV	17.09.2019 VALIDE
ASPTT – BREUIL LOISIRS	FOOT LOISIRS	<u>ASPTT FOOTBALL DE L'ALBIGEOIS</u> BREUIL OLYMPIQUE	09.10-2019 VALIDE
ROQUECOURBE – ST SALVY DE LA BALME	U15	<u>ROQUECOURBE</u> ST SALVY DE LA BALME	VALIDE